

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 7 mai 2024

Date d'affichage : le 7 mai 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents :

Votants :

Dont pouvoir (s) :

L'an deux mil vingt-quatre 14 mai 2024 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, 29 Grande Rue à Saint Pierre du Vauvray, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Jean-Luc ENJALBERT, Frédéric BESNARD, Bernard LEBOEUF, Françoise COHAN, Sandra LEBOURGEOIS, Elodie DESABAYE, Francine DESABAYE, Alain LOEB, Pascal SCHWARTZ, Chantal QUERNIARD, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE.

Pouvoirs de :

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « DROIT COMMUN »
AUPRES DE L'AGGLOMERATION SEINE- EURE

Madame la Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'acquisition du matériel ci-après :

1) **MOBILIER URBAIN**

Poubelles De Tri (support + couvercle, finition acier)

Fournisseur : MANUTAN : 1579.20 €HT SOIT 1895.64 €TTC

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 789.60 €

Reste à charge de la commune : .60 € HT

2) **SECURITE ECOLES**

Mise à niveau sécurité incendie écoles

Société : SECURIFEU : 739.60 €HT SOIT 887.52 €TTC

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 369.80 €

Reste à charge de la commune : 369.80 € HT

3) **TRAVAUX DE TERRASSEMENT**

A l'école élémentaire des Coteaux située 9 rue Gourdon suite à des problèmes récurrents d'évacuation des eaux usées aux niveau des sanitaires.

Société : LDTP

Type de prestation : Travaux de terrassement

Total investissement 3320.00 € HT soit 3984.00 € TTC

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 1660.00 € HT

Reste à charge de la commune : 1660.00 € HT

4) TRAVAUX CAMION SERVICE TECHNIQUE

Société : SVGI

Type de prestation : Travaux post-contrôle technique

Total investissement 3344.12 € HT soit 4012.95.00 € TTC

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 1672.06 € HT

Reste à charge de la commune : 1672.06 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité avec XXXX voix POUR, l'acquisition du matériel cité ci-avant et décide :

Article 1 : D'autoriser Madame la Maire à demander le fonds de concours droit commun auprès de l'agglomération seine Eure,

Article 2 : D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours de droit commun.

Article 3 : De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :